



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal s'est réuni le

LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 à 19H30

Salle du Conseil, Mairie de Samoëns

(articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le public était autorisé à assister à la séance du 8 septembre 2025 et les débats ont été retransmis en direct de manière électronique.

1. DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibération n° 2020-02-05 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire)

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n° 2025-00079 :

COMMUNE DE SAMOËNS :

Modification du nombre d'autorisations de stationnement de taxi (ADS) sur la commune.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

3. EDUCATION, SPORT, LOISIRS

Délibération n° 2025-00080 :

COMMUNE DE SAMOËNS / SOCIETE CHLOROBIKE :

Avenant modifiant l'article 7 de la convention pour la création et l'exploitation du Vélo Vert Festival.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

4. MARKETING TERRITORIAL ET COMMUNICATION

Délibération n° 2025-00081 :

COMMUNE DE SAMOËNS / ROMANE MIRADOLI :

Convention d'accompagnement olympique et de promotion territoriale.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

5. DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DURABLES

Délibération n° 2025-00082 :

COMMUNE DE SAMOËNS :

Vente terrain SENLIS - Validation du principe de répartition des logements et des conditions de vente de cession du terrain.

APPROUVÉE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Délibération n° 2025-00083 :

COMMUNE DE SAMOËNS / SYANE :

Contribution communale au financement des investissements relatifs à la création d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) - Approbation du plan de financement.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

Délibération n° 2025-00084 :

COMMUNE DE SAMOËNS / OFFICE NATIONAL DES FORÊTS :

Convention financière et d'autorisation d'intervention relative à l'opération de plantation mécénée par OSV.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

6. AFFAIRES CULTURELLES

Délibération n° 2025-00085 :

COMMUNE DE SAMOËNS / ASSOCIATION « ON S'ACCORDE » :

Subvention et Convention d'Objectifs et de Moyens pour les éditions 2026 et 2027 du « Festival Criou Celte » et du « Festival Criou Blues-Rock » - Annule et remplace la délibération n°2025-00062 du 02 juin 2025.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

7. AFFAIRES FINANCIÈRES

Délibération n° 2025-00086 :

COMMUNE DE SAMOËNS / FONDATION DU PATRIMOINE :

Conclusion d'une convention de collecte de dons relative à la restauration de la toiture de l'église de Samoëns.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

**Le Maire,
Jean-Charles MOGENET**

